

# Sylviculture et protection des forêts contre les incendies

N° 311010 (1/2)

**La maintenance des grands équipements créés en prévision de la lutte contre les incendies, relève de la compétence des collectivités et de l'État.**

**Il appartient toutefois aux propriétaires de conduire une gestion abaissant le niveau du risque.**

## QU'EST CE QU'UN PIDAF ?

Le PIDAF est un document de planification relatif à l'aménagement et à l'équipement d'un massif forestier en vue de prévenir les risques d'incendies et de lutter contre eux de manière efficace. Il doit être l'occasion de rechercher une synergie entre tous ceux qui sont concernés par le massif forestier : forestiers, éleveurs, agriculteurs, pompiers. C'est pourquoi, il doit être issu de la concertation de tous.

Aucun texte de loi ne règle l'élaboration et la mise en œuvre du PIDAF : seule la circulaire du 15 février 1980 relative au débroussaillage en région méditerranéenne a fixé ses principaux objectifs.

## DÉFINITION DU DÉBROUSSAILLEMENT (art. L 312-5-3 du Code Forestier)

« on entend par débroussaillage les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal, et en procédant à l'élagage des sujets maintenus, et à l'élimination des rémanents de coupes.

Le représentant de l'État dans le département arrête les modalités d'application du présent article en tenant compte des particularités de chaque massif ».

(Pour en savoir plus : « Guide Technique du forestier méditerranéen », Cemagref)

Le code forestier fixe les règles pour la protection des forêts contre les incendies.

Les travaux et coupes prévus dans les Plans Simple de Gestion devront s'y conformer. Il s'agit essentiellement de règles de gestion particulières à proximité des habitations et des routes.

En dehors de ce cadre bien délimité, certains travaux d'aménagement et d'équipement pour prévenir les incendies et en limiter les conséquences peuvent être déclarés d'utilité publique. La réalisation et l'entretien sont généralement assurés par la collectivité.

Ces travaux sont le plus souvent prévus dans des Plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier (PIDAF).

Sans qu'il y ait de caractère obligatoire ou d'utilité publi-

que, il est admis qu'une sylviculture appropriée peut contribuer à la protection des forêts contre les incendies.

« Il faut absolument répéter que la sylviculture constitue le seul moyen économique d'enlever de la matière combustible et de sélectionner les espèces, donc de réduire l'indice de combustibilité sur de très grandes surfaces. Elle a

en outre un avantage considérable : elle alimente l'économie en matière première, crée des emplois productifs en milieu rural, apporte des revenus aux propriétaires (privés ou publics), et ne coûte à la collectivité que ce qui est nécessaire pour aider et conseiller les propriétaires. » (Flash - forêt n° 48, article de Jean Douhétret).



Équipement de lutte

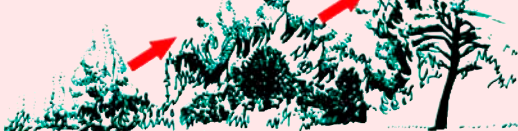
## PRINCIPES GÉNÉRAUX



### CRÉER UNE DISCONTINUITÉ VERTICALE

*Les opérations sylvicoles associant la réalisation de coupes d'éclaircie et l'élimination des végétaux ligneux bas et rémanents par broyage, permettent de réduire efficacement la combustibilité des peuplements.*

#### Mécanisme du feu



Le mécanisme du feu est toujours le même : le feu prend naissance dans la litière ou la broussaille basse, se propage ensuite à la strate arbustive, et enfin à la strate arborée.

La sylviculture peut créer une discontinuité entre les différentes strates et diminuer ainsi la combustibilité des peuplements :

- en réduisant le couvert de la strate arborée : éclaircie des peuplements résineux, éclaircie des taillis sur bonne station,
- à contrario, en maintenant le couvert de la strate arborée dense et en éliminant par broyage la strate arbustive. Cette possibilité concerne généralement les abords des pistes et chemins, afin de limiter la repousse de la broussaille,
- en faisant évoluer les peuplements mixtes très combustibles (futaie de Pin sur taillis et futaie avec sous-étage feuillu), vers des peuplements moins combustibles : extraction progressive des pins au profit du taillis.

### CRÉER UNE DISCONTINUITÉ HORIZONTALE

*La sylviculture peut permettre la sélection des essences les moins combustibles et peut améliorer la résistance des peuplements.*

La juxtaposition de peuplements forestiers de nature différente et d'âges variés, crée des discontinuités qui ralentissent la progression du feu.

- Les coupes et les travaux peuvent s'appuyer sur des équipements de protection de la forêt contre les incendies et améliorer leur efficacité.
- D'autres aménagements, tels que le silvo-pastoralisme (P n°436010), la remise en culture, etc. concourent à créer des discontinuités.
- L'éclaircie des jeunes peuplements résineux denses (poudrière), réduit les masses combustibles et les risques de propagation.

*Exemple de gestion forestière active favorable à la protection des forêts contre les incendies*


MASSIF FORESTIER DE CONCORS  
SAINTE-VICTOIRE (13)  
ÉTAT DES TRAVAUX FIN 2002

☞ **INTERFACE HABITAT / FORÊT : RISQUE POUR LA FORÊT.**  
Éclaircies fortes et broyage des rémanents de coupes.

☞ **INTERFACE FORÊT / HABITAT : RISQUE POUR L'HABITAT.**  
Éclaircies fortes et broyage des rémanents de coupes.

☞ **ROUTE PUBLIQUE : RISQUE POUR LA FORÊT.**  
Diminution des masses combustibles dans les pinèdes en complément de la bande débroussaillée de sécurité existante (BDS).  
Éclaircies fortes par parquets de quelques hectares afin de créer des discontinuités.  
Broyage des rémanents de coupe localisé à proximité immédiate de la BDS existante.

Vent dominant



 Habitat

 Route départementale

 Pistes DFCI

☞ **MASSIF FORESTIER : FUTAIE DE PIN D'ALEP SUR TAILLIS.**  
Transformation en taillis simple, par extraction des pins après coupe de rajeunissement du taillis.

☞ **MASSIF FORESTIER : TAILLIS DE CHÊNE VERT.**  
Gestion en taillis : coupes de rajeunissement par parquets de quelques hectares, à la révolution de 40 ans.  
Diminution de la combustibilité en créant une mosaïque de parcelles d'âges variés.  
« Conversion » éventuelle en futaie sur souche dans les thalwegs ou à proximité de zones « interfaces ».

☞ **MASSIF FORESTIER : FUTAIE DE PIN D'ALEP.**  
Mise en régénération, dépressage ou éclaircie selon le stade, afin de créer un maximum de discontinuités.

